

# Compte rendu annuel 2023

## de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

### Introduction :

En vertu des articles L 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier, les sociétés de gestion élaborent et publient une politique d'engagement actionnarial, qui décrit la manière dont elles intègrent leur rôle d'actionnaire dans leur stratégie d'investissement et entendent exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les portefeuilles dont elles assurent la gestion.

Afin de répondre à ses obligations, Palatine Asset Management a formalisé ses critères en matière d'exercice des droits de vote dans une Politique d'engagement actionnarial.

Le périmètre de l'exercice des droits de vote s'étend à tous les OPC concernés, mais comprend également les FCPE et mandats de gestion pour lesquels Palatine Asset Management a reçu délégation de l'exercice des droits de vote des conseils de surveillance et des mandants.

### I. Suivi des sociétés détenues : stratégie-performances-gouvernance :

La sélection et le suivi des sociétés détenues consistent à investir dans des sociétés présentant un profil répondant à différents critères financiers et qualitatifs. Les critères qualitatifs reposent sur l'évaluation de la qualité du management, la clarté de la stratégie et la cohérence de sa mise en œuvre. Les critères financiers privilégiés correspondent à ceux d'une analyse fondamentale (actualisation des cash flows futurs/taux de rentabilité du capital utilisé/croissance rapportée au prix, etc.).

Palatine Asset Management prend également en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG), dans la mesure où des indicateurs de performance propres à ces critères sont utilisés pour certains portefeuilles gérés par la société (fonds ISR de la gamme). La réalisation d'une analyse extra-financière permet ainsi de sélectionner les valeurs éligibles à ces portefeuilles.

### II. Dialogue avec les sociétés détenues

Notre engagement actionnarial et ISR se concrétise à travers un dialogue avec les sociétés sur tous les domaines ESG dans le cadre de séminaires, réunions d'information, et en face à face. Ce dialogue avec les émetteurs peut porter sur les différents engagements et dispositifs mis en place par les entreprises (sur la cybersécurité, les mesures anti-corruption, les consommations d'énergie, les risques liés à l'eau, les droits humains, la biodiversité, le bien-être et la qualité de vie ...), l'évolution des indicateurs publiés sur leurs démarches de responsabilité sociale et la gestion des controverses quand il y en a.

Le but de cette démarche est de déceler les risques ESG et d'orienter les entreprises vers plus de transparence et de responsabilité sociale. Notre objectif est de promouvoir les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises dont nous sommes actionnaires afin de les pousser à adopter une démarche de progrès.

Au cours de l'exercice 2023, 40,44 % des émetteurs détenus en portefeuille ont fait l'objet d'un acte d'engagement. Ainsi, 19 actions d'engagement ont été menées ; elles concernaient les thématiques suivantes :





Thématiques	% des sujets abordés
Environnement	41%
Social	40%
Gouvernance	19%
Total	100%

Par ailleurs, Palatine Asset Management est signataire de WDI (Working Disclosure Initiative) depuis 2022, une coalition d'investisseurs qui s'engage pour promouvoir plus de transparence sur les indicateurs sociaux. A ce titre, Palatine Asset Management peut être amenée, ponctuellement, à participer à des actions d'engagement coordonnées par WDI.

### III. Organisation de Palatine Asset Management pour l'exercice des droits de vote

Les personnes habilitées à voter sont les gérants des OPC concernés, le Département des Opérations assure l'organisation et le reporting relatif à l'exercice des votes.

Palatine Asset Management a recours depuis 2015 aux services d'un prestataire conseil en vote pour l'analyse des résolutions.

L'univers d'investissement des portefeuilles gérés est en quasi-totalité concentré sur l'Union européenne avec une très forte prédominance sur la zone euro, la part plus internationale étant très modeste. La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le prestataire pour les sociétés composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière, pour les sociétés américaines détenues dans le FCP Palatine Amérique et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.

Dans les autres cas, un vote de soutien ou de désaccord peut être exprimé ponctuellement.

### IV. Bilan des votes de l'exercice 2023 pour Palatine Europe Sustainable Employment

Au cours de l'exercice 2023, Palatine Europe Sustainable Employment a exercé ses droits de vote lors de **31** assemblées générales dans l'Europe entière hors pays à POA (power of attorney).

Le taux de participation global ressort à **100%**, ainsi les grands principes de la politique de vote ont été respectés.

#### 1. Nombre de sociétés dans lesquelles Palatine Europe Sustainable Employment a exercé ses droits de vote :

Pays	Nombre d'AG dans lesquelles PESE détenait des droits de votes	Nombre d'AG dans lesquelles PESE a exercé ses droits de votes	%
France	14	14	100%





Europe (hors France)	17	17	100%
Total	31	31	100%

## 2. Sociétés dans lesquelles Palatine Europe Sustainable Employment n'a pas exercé ses droits de vote :

➤ Aucune société

## 3. Répartition des votes pour Palatine Europe Sustainable Employment :

Nombre total de votes pour Palatine Europe Sustainable Employment	Nombre total de résolutions	Nombre de résolutions votées « pour »	Nombre de résolutions votées « abstention »	Nombre de résolutions votées « contre »	Pourcentage de votes négatifs
Votées France	338	298	0	40	11,8%
Votées Europe (hors France)	253	239	0	14	5,5%
Total	591	537	0	54	9,1%

Répartition ESG	Résolutions E	Résolutions ES	Résolutions G	Résolutions S	Résolutions SG	Pourcentage des résolutions ESG
Votées France	1	0	337	0	0	57,2%
Votées Europe hors France	0	1	250	2	0	42,80%
Total Nbr	1	1	587	2	0	591
Total %	0,17%	0,17%	99,32%	0,34%	0%	100%





### 3.1 Analyse ESG des votes 2023 pour Palatine Europe Sustainable Employment

Critères ESG	Nombre de résolutions votées	% de votes	Motivation des votes
Environnement	1	0,17%	Proposition de gestion liée au climat
Social	2	0,34%	Approuver les dons politiques
Gouvernance	587	99,32%	<p>Approuver l'accord de fusion</p> <p>Approuver la décharge du conseil d'administration (groupée)</p> <p>Approuver la décharge du conseil de surveillance (groupée)</p> <p>Approuver l'affectation des revenus et des dividendes</p> <p>Approuver la décharge du membre du conseil d'administration</p> <p>Approuver la décharge du membre du conseil de surveillance</p> <p>Ratifier les auditeurs</p> <p>Membre élu du Conseil de Surveillance</p> <p>Autoriser le programme de rachat d'actions et la réémission des actions rachetées</p> <p>Autoriser l'utilisation de produits dérivés financiers</p> <p>Changer la date/le lieu de l'assemblée annuelle</p> <p>Autoriser la tenue des assemblées d'actionnaires sous forme virtuelle uniquement</p> <p>Modifier les articles relatifs au forum</p> <p>Approuver la politique de rémunération</p> <p>Vote consultatif pour ratifier la rémunération des hauts dirigeants visés</p> <p>Accepter les états financiers et les rapports statutaires</p> <p>Approuver les dividendes</p> <p>Approuver la décharge du conseil d'administration et du président (groupée)</p> <p>Élire le directeur</p> <p>Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions avec ou sans droit de préemption</p> <p>Éliminer les droits de préemption</p> <p>Autoriser le programme de rachat d'actions</p> <p>Approuver la réduction du capital social</p> <p>Accepter les états financiers consolidés et les rapports statutaires</p> <p>Représentant élu des salariés actionnaires au Conseil</p> <p>Liés à la rémunération</p> <p>Autoriser la capitalisation des réserves pour émission de bonus ou augmentation du nominal</p> <p>Autoriser l'émission d'actions ou de titres liés à des actions avec droit de préemption</p> <p>Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions sans droit de préemption</p> <p>Approuver l'émission d'actions pour un placement privé</p> <p>Autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital en cas de demande dépassant les montants soumis au vote des actionnaires ci-dessus</p> <p>Autoriser une augmentation de capital allant jusqu'à 10 % du capital émis pour de futures acquisitions</p> <p>Approuver le plan d'achat d'actions pour les employés qualifiés</p>





			<p>Approuver le plan d'actions restreintes</p> <p>Autoriser le dépôt des documents requis/autres formalités</p> <p>Nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes internes suppléants [et approuver la rémunération du/des commissaires aux comptes]</p> <p>Nommer le président du ou des commissaires aux comptes internes [et approuver sa rémunération]</p> <p>Concernant le conseil d'administration spécifique à l'entreprise</p> <p>Délibérations sur d'éventuelles poursuites judiciaires contre les administrateurs/auditeurs (internes)</p> <p>Approuver le rapport spécial des auditeurs concernant les transactions entre parties liées</p> <p>Organisation spécifique à l'entreprise</p> <p>Approuver l'acquisition OU émettre des actions dans le cadre de l'acquisition</p> <p>Nommer un ou plusieurs censeurs</p> <p>Autoriser l'augmentation de capital dans le cadre d'offres futures d'échange d'actions</p> <p>Approuver le plan d'options sur actions des dirigeants</p> <p>Fixer une limite globale pour l'augmentation de capital devant résulter de toutes les demandes d'émission</p> <p>Approuver la rémunération des administrateurs et/ou des membres des comités</p> <p>Acquérir certains actifs d'une autre entreprise</p> <p>Approuver l'attribution du plan d'actions</p> <p>Autoriser le Conseil à fixer la rémunération du ou des auditeurs externes</p> <p>Autoriser la société à convoquer l'EGM avec un préavis de deux semaines</p> <p>Adopter de nouveaux statuts/charte</p> <p>Autoriser l'émission de bons de souscription/obligations avec bons de souscription attachés/obligations convertibles sans droit de préemption</p> <p>Approuver la politique de rémunération du conseil de surveillance</p> <p>Changer l'emplacement du siège social/du siège social</p> <p>Approuver l'émission de titres convertibles en titres d'emprunt</p> <p>Autoriser le Conseil à ratifier et exécuter les résolutions approuvées</p> <p>Autoriser le Conseil à fixer le prix d'émission de 10 pour cent du capital émis conformément à l'autorisation d'émission sans droit de préemption</p> <p>Approuver la nomination du cadre</p> <p>Spécifique à l'entreprise - Lié aux actions</p> <p>Approuver la rémunération des administrateurs exécutifs et/ou des administrateurs non exécutifs</p> <p>Modifier les articles/règlements/charte</p>
<b>Environnement et Social</b>	<b>1</b>	<b>0,17%</b>	Accepter/Approuver le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise
<b>Social et Gouvernance</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>100%</b>	





### 3.2 Analyse ESG des votes d'opposition 2023 pour Palatine Europe Sustainable Employment

Critères ESG	Nombre de résolutions votées contre	% de votes négatifs	Motivation des votes
Environnement	0	0%	
Social	0	0%	
Gouvernance	54	100%	Vote consultatif pour ratifier la rémunération des hauts dirigeants visés, Élire le directeur, Représentant élu des salariés actionnaires au Conseil, Nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes internes suppléants [et approuver la rémunération du/des commissaires aux comptes] Délibérations sur d'éventuelles poursuites judiciaires contre les administrateurs/auditeurs (internes), Approuver le rapport spécial des auditeurs concernant les transactions entre parties liées Autoriser le programme de rachat d'actions Liés à la rémunération, Approuver la politique de rémunération, Membre élu du Conseil de Surveillance, Autoriser l'émission d'actions ou de titres liés à des actions avec droit de préemption, Approuver l'émission d'actions ou de titres liés à des actions sans droit de préemption, Approuver l'émission d'actions pour un placement privé, Autoriser une augmentation de capital allant jusqu'à 10 % du capital émis pour de futures acquisitions, Organisation spécifique à l'entreprise, Approuver l'acquisition OU émettre des actions dans le cadre de l'acquisition, Approuver le plan d'actions restreintes, Nommer un ou plusieurs censeurs, Autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital en cas de demande dépassant les montants soumis au vote des actionnaires ci-dessus, Autoriser l'augmentation de capital dans le cadre d'offres futures d'échange d'actions Approuver le plan d'options sur actions des dirigeants
Environnement et Social	0	0%	
Social et Gouvernance	0	0%	
Total	54	100%	





#### **4. Précisions sur les dérogations à la politique de vote :**

Palatine Asset Management n'a pas dérogé à ses principes de politique de vote en 2023.

#### **5. Précisions concernant l'exercice des droits de vote pendant les opérations de cessions temporaires :**

Palatine Asset Management n'a pas pratiqué en 2023 de cessions temporaires de titres et par conséquent n'a pas été concernée par les conséquences juridiques de ce mécanisme.

#### **6. Précisions concernant l'analyse des résolutions votées en 2023 :**

Palatine Asset Management a participé aux votes en suivant les recommandations d'ISS pour l'ensemble des sociétés françaises et étrangères, ainsi que pour l'ISR et le développement durable.

### **V. Conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice 2023, Palatine Asset Management n'a pas rencontré de situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exécution de ses obligations d'exercice des droits de vote.

